



Règlement 2025/2026

Championnat Palet Charente-Maritime

(Version AC - 12/05/2025) validation CPCM 17

Préambule :

Lexique :

FNSMR : Fédération Nationale Sport en Milieu Rural

CRSMR N-A : Comité Régional Sport en Milieu Rural Nouvelle-Aquitaine

CDSMR 17 : Comité Départemental Sport en Milieu Rural Charente-Maritime

CPCM 17 : **Commission Palet Charente-Maritime**

CVDP : Commission Vendéenne Du Palet

CDSP : Commission Deux-Sévrienne du Palet

Ce document a été rédigé par les membres de la Commission Palet Charente-Maritime avec le soutien de la FNSMR et du CDSMR 17.

Il a pour but de recenser tous les différents points de règlement concernant le championnat de palet fonte en Charente Maritime 2024/2025.

Il est la propriété de la CPCM 17 et peut, à tout moment évolué ou être amélioré en cours de saison, selon cas majeur.

Conditions générales :

Affiliation :

Les clubs participants doivent être affiliés à la **FNSMR**.

L'affiliation doit être validée sur Gestaffil avant le 1^{er} match de championnat.

Pour 2025/2026 : l'affiliation est de 85€ (sans aides) et 175 € avec assurance.

Licences :

Tous les joueurs participants doivent avoir une **licence FNSMR** avec IA (Individuelle Accident).

Pour 2025/2026 : la licence FNSMR avec IA est de 16€. (Valable du 1^{er} septembre au 31 août)

Pour s'engager en championnat, un club doit valider un minimum de **10 licences** sur GESTAFFIL.

Si un nouveau joueur libre arrive en cours de saison et souhaite participer à un match, sa licence devra être enregistrée sur GESTAFFIL et validé par le CDSMR 17 et la CPCM 17.

Un joueur avec une licence CVDP ou CDSP ne peut pas participer au championnat 17.

Un joueur peut changer de club en cours de saison, avec un motif valable (raisons familiales, mutation professionnelle, etc..) et obligatoirement **en accord avec les 2 clubs** concernés et **validé par la CPCM**.

Si un ou plusieurs joueurs ne respectent pas les conditions d'être « licencié », ce ou ces joueurs ne pourront pas participer aux matchs de championnat.

Palet en Charente (16) : si un club de Charente veut venir faire le championnat en Charente Maritime, cela est possible temps qu'il n'y a pas de championnat en Charente et à condition d'être limitrophe de la Charente maritime à une distance de 40km dans les terres. *Exemple : Cognac par rapport à Saintes. Chaque cas sera étudié par la CPCM 17.*

Certificat Médical : le certificat médical n'est plus obligatoire pour le championnat.

Mais, il est conseillé de faire une attestation de bonne santé à fournir à votre club, ainsi qu'un contact en cas d'urgence médicale.

Règles du jeu :

Les parties sont disputées en 13 points avec 3 palets par joueur.

Toutes les parties sont disputées en doublettes formées indissociables lors de la rencontre sauf cas de force majeure.

Exemple : Si en cours de partie, un joueur est amené à devoir arrêter de jouer (problème personnel, familial ou professionnel), il y a 2 cas de figure possible :

- Le club dispose d'un autre joueur présent, et **celui-ci le remplace** avec validation du club adverse (non valable cause d'alcoolémie, irrespectueux etc..).
- Le club ne dispose pas d'un autre joueur présent, la partie continue avec le joueur seul disposant de 3 palets.

S'il manque 1 joueur au départ d'un match, le joueur seul joue avec 3 palets. Si son coéquipier arrive entre-temps, il intègre alors l'équipe.

Si une doublette est absente au départ du match, au bout de 5 minutes d'absence la partie est perdue 13-0.

Les règles du jeu sont celles du palet fonte sur plaque en plomb, règlement FNSMR. (Téléchargeable sur le site www.le-palet.com)

Déroulement du Championnat :

Le championnat 2025/2026 est composé de 3 divisions. Il peut être modifié selon le nombre de clubs inscrits d'une année sur l'autre.

Il se déroule de septembre à juin.

Un calendrier des rencontres est établi début juillet maximum.

Les journées de championnat se jouent le vendredi.

- ⇒ Sauf accord entre les 2 clubs et la CPCM : par dérogation, la journée peut être décalée au **samedi** (problème de distance, météo, temps de trajets, etc....)

Chaque club présente à chaque rencontre 8 joueurs répartis en 4 doublettes.

Tableau des divisions :

DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	
AULNAY 1	AIGREFEUILLE 1 ↑	DIVISION 3 A	DIVISION 3 B
ECOYEUX 1	AULNAY 2	SAINTES 3 ↑	AIGREFEUILLE 2 ↑
LA BARDE 1	MATHA 2	MATHA 3	LA ROCHELLE
MARSAIS 1	REAUX	ST SEVER SAINTONGE 2	MARSAIS 2
MATHA 1	SAINTES 2 ↓		GUE D'ALLERE
SAINTES 1 ↓	ST SEVER SAINTONGE 1 ↓		

Un remplaçant peut être utilisé pendant la soirée, et remplacer, un seul joueur donc dans la même doublette.

Le joueur remplacé ne pourra plus revenir jouer dans la soirée.

Le remplaçant est obligatoirement marqué sur la feuille de match.

Chaque doublette dispute une partie contre les 4 doublettes adverses.

Attention les doublettes formées sont indissociables lors d'une rencontre et de la soirée. (Sauf cas de force majeure voir paragraphe « Règles du Jeu » et remplaçant). Mais les doublettes peuvent changer d'une journée de championnat à l'autre.

Un club peut s'arranger directement avec son adversaire pour avancer ou reporter un match de +/- une semaine. (Problème de météo, de local).

Un match décalé pour d'autres raisons devra être joué avant la prochaine journée de championnat.

Un club peut faire la demande par mail à la CPCPM et auprès de son adversaire pour inverser un match s'il y a un problème de salle 15 jours avant la rencontre, ces derniers doivent donner leur accord au moins 1 semaine avant la date du match.

Aucun report ne sera accepté après la dernière date du calendrier mais elle peut être avancée.

Une feuille de match type est établie par la CPCPM et diffusée aux clubs participants.

A la fin du championnat, l'équipe qui aura marqué le plus de points sera désignée vainqueur du championnat de Charente-Maritime et recevra le trophée "**La Planche**".

Club à 2 équipes ou 3 équipes.

Un club peut engager plusieurs équipes. Les joueurs peuvent monter en équipe 1 ou descendre en équipe 2 le match suivant. C'est au bon vouloir des dirigeants du club.

- ⇒ Un joueur qui a joué une journée avec une équipe ne peut rejouer cette même journée avec l'autre équipe (en cas de journée décalée)

Exemple :

Laurent joue la 2^{ème} journée de championnat avec l'équipe 1 le 7 octobre.

Il lui sera interdit de jouer avec l'équipe 2 la 2^{ème} journée de championnat même si celle-ci se joue le 12 octobre (match décalé).

*Si un club n'a pas assez de joueurs pour composer une équipe, une entente pourra se faire avec un autre club qui n'a pas non plus assez de joueurs pour faire une équipe.
Une liste de joueurs devra être définie à l'avance pour toute la saison.*

Un club ayant 2 équipes dans la même division devra définir son effectif avant le 2ème match et en informer la CPCPM et le CDSMR 17.

*Cas particulier Club en entente : le club avec les joueurs mis à disposition devra être définis.
La liste devra être fournie à la CPCPM 17.
Les joueurs mis à disposition devront prendre leur licence dans leur club de base*

Ex : Un joueur de Saintes qui joue en équipe 1 ne pourra pas jouer en équipe 2 dans une entente avec un autre club et inversement. Le club d'Ecoveux est prioritaire pour composer les équipes et devra présenter un minimum de 5 joueurs par match.

Déroulement du Match :

Préparation et début du match

Le match commence à 21h00.

- ⇒ Sauf accord entre les 2 clubs et la CPCPM : par dérogation le match peut être décalé entre 20h et 21h30 ou plus si (problème distance, météo, temps de trajets, etc....)

Le matériel doit être installé avant 20h30.

Les inscriptions doivent être terminées et validées par les 2 équipes pour 20h45.

Le responsable de chaque équipe peut contrôler les licences de l'équipe adverse avec GESTAFFIL ou avec la liste éditée de la FNSMR. (Export d'adhérents GESTAFFIL)

Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présents dans la salle.

La CPCPM ne peut être tenue responsable de tout manquement en ce sens pour un non-contrôle des licences et tout problème pouvant en découler (accident, problème avec un joueur non licencié, alcoolémie, forfait etc...)

Si le club qui se déplace est en retard, il doit obligatoirement prévenir le président du club adverse et le représentant du club membre de la CPCPM.

Si celui-ci arrive après 21h30 sans avoir averti le club adverse, le club qui accueille la rencontre peut prendre la décision de jouer ou de ne pas jouer les matchs. La CPCPM devra être informée et tranchera pour la validité des matchs, du forfait et des sanctions.

Aucune sanction ne sera d'ordre financière.

La feuille de match doit être affichée à la vue de tout le monde et cela jusqu'à la fin des matchs.

Elle ne doit en aucun cas être modifiée après la signature des représentants des clubs.

Seules les contestations ou anomalies, réclamation rencontrée sur les différents matchs peuvent être inscrites pendant le déroulement de la soirée.

Lancement des parties

Après l’affichage de chaque partie, au coup de sifflet ou au son de la cloche chaque joueur devra se rendre immédiatement devant sa plaque, s’il ne s’y est pas rendu dans un délai de cinq minutes le match sera alors perdu, l’équipe adverse marquera 13/0.

Une fois que le coup de sifflet est donné, le club ne doit plus servir à boire, et les fumeurs ne peuvent plus fumer.

A la fin d’une partie, l’équipe qui a gagné inscrit sur la feuille de match, son score et le nombre de points acquis. L’équipe perdante contrôle pour vérifier l’exactitude des informations indiquées.

Calcul des points en match et points au classement club

A chaque match les équipes marquent des points et donnent également des points pour leur Club. Ci-dessous calcul des points pour le championnat de palet fonte en Charente Maritime.

BARÈME DE POINTS SUR UNE PARTIE	
Une équipe qui gagne à 13 points	6 points
Une équipe qui perd à 11, 12	4 points
Une équipe qui perd à 9, 10	3 points
Une équipe qui perd à 6, 7 ou 8	2 points
Une équipe qui perd à 3, 4 ou 5	1 point
Une équipe qui perd à 0, 1 ou 2	0 point

POINTS POUR LE CLASSEMENT CLUB	
Victoire	3 points
Match nul	2 points
Défaite	1 point
Forfait	0 point

En cas de forfait, l’équipe forfait marque 0pt, et une défaite automatique de **64 -0**.

Le classement en championnat se fait en ordre décroissant :

- 1 - Nombre de points club**
- 2 - Point-average sur les points marqués par les équipes (barème points)**
- 3 - Nombre de points marqués par les équipes (barème points)**
- 4 - En cas d’égalité parfaite : Résultats sur les rencontres entre les clubs concernés.**

Fin du match

A la fin de la compétition, le représentant du club local remplit la feuille de match sans oublier le nombre de points club, des points de l’équipe ainsi que les scores à chaque partie. Il signera et fera signer le représentant du club adverse avant d’annoncer les résultats à tous les joueurs.

La feuille de match est sous la responsabilité du club local.

Le club qui reçoit devra rentrer les scores sur le site www.le-palet.com avant dimanche minuit.
La feuille de match ainsi que les scores devront également être communiqués par mail à l'adresse de la CPCM => cpcm17@sportrural.fr et sur le groupe WhatsApp

Montés / descentes :

Fin de saison :

Division 1 : 1 descente, le dernier du classement.

Division 2 : 1 montée, le premier du classement. 1 descente, le dernier du classement.

Division 3 : 1 montée automatique, le premier du classement des phases finales.

1 Barrage pour l'équipe qui se classera 2ème de la 3 Division pour une montée en Div 2.

Phase Finale division 3 :

1er poule A rencontre le 2ème de la poule B et inversement.

Les vainqueurs des 2 matchs se rencontreront pour la finale de la Division 3.

Le gagnant monte directement en Division 2, le perdant affrontera sur un match le 5ème de la division 2, le gagnant du match restera ou montera en Division 2.

Suite aux nombres d'équipes engagées pour la saison 2025/2026, la Division 3 est divisée en deux poules. Une poule Nord et une poule sud-ouest.

A chaque création d'équipe, elles seront automatiquement reversées dans l'une de ces deux poules.

La CPCM 17 se réserve le droit de modifier le nombre de montées et de descentes.

Cas particulier : Club à plusieurs équipes, Matha 1 est en division 1 et Matha 2 en division 2 et finit 1er de la saison. Matha 2 pourra accéder quand même à la montée.

Tarifs de bar :

Les Tarifs du Bar sont applicables dès l'arrivée de l'équipe adverse, jusqu'à la fin de la soirée.

En ce qui concerne les lieux de type bar, restaurant (ex : Les Fermiers Charentais).

Le tarif Championnat s'appliquera de la première partie, jusqu'à la fin de la 4 parties.

Ensuite libre aux joueurs de prendre une consommation au tarif du lieu d'accueil.

Tarifs Championnat :

Bière bouteille ou pression 25cl : 2€

Rouge, rosé, blanc 10cl : 1€

Coca, Jus de fruits, Perrier, Café 20 cl : 0,50€

Pineau, vins cuits, etc.. : 1,50€

Sandwichs froids ou chauds : 2€

Alcool fort interdit à la vente pendant les parties de championnat : Ricard, cognac, whisky, rhum etc...

Cas particuliers et points divers :

Rupture de licence :

Si un joueur ou joueuse ne souhaite plus être lié à son club et demande à être transféré dans un autre club du département en cours de saison.

Cas particulier : Le joueur n'a pas fait de match de championnat et avec l'accord des deux clubs ainsi que la CPCM, le transfert peut être immédiat, avec licence et à disposition du nouveau club.

Le joueur est licencié au club 1 et a participé au championnat de la saison en cours. Il peut faire l'objet d'un transfert dans le club 2, mais il ne pourra pas jouer la saison en cours et devra attendre la prochaine saison.

La rupture de match :

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match à la suite d'un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs (Exemple : panne de courant dans la salle).

Si la rupture est inférieure à 30 minutes la partie en cours continue avec les points acquis.

Au-delà des 30 minutes, le match sera reporté à la demande de l'un des clubs avec les points acquis.

En cas de litige, le club visiteur posera une réclamation sur la feuille de match et la CPCM tranchera.

Disposition du jeu :

Le championnat de palet se pratique en intérieur dans une salle de type gymnase, salle des fêtes, corps de ferme et doit être homologué par la Commission de palet de Charente Maritime.

Toutefois celle-ci devra avoir une dimension suffisante pour que la disposition des plaques de plomb ne perturbe pas la libre circulation des joueurs.

Les plaques de plomb doivent être isolées du sol par de la moquette de largeur suffisante pour éviter les chocs des palets joués à côté de la plaque. (Un carré rigide de 0.60cm sous plaque environ). Voir une double protection carrée sous plaque plus de la moquette sous l'ensemble des plaques protégera le sol et le jeu.

La nature du sol où repose la moquette devra être lisse en béton, carrelage, plancher ou de revêtement synthétique.

Aucun objet extérieur ne doit venir perturber le jeu sur la plaque ou même toucher un palet.

Température de jeu :

Le manque de chauffage peut être un point critique pour le bien-être des joueurs.

En dessous de 15 degrés un match peut être reporté à une date ultérieure à la demande de l'un des clubs. Le club qui reçoit devra en informer la CPCM.

Si à l'inverse les 2 clubs s'entendent pour jouer la journée malgré la température, elle sera validée et aucun recours ne sera accordé.

Forfait général :

En cas de forfait général d'une équipe, l'ensemble des résultats des matchs déjà joués sont annulés.

Les sanctions disciplinaires

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision de la Commission Palet Charente-Maritime, tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles, du club qui accueille ou toute autre personne présente lors de la journée de championnat concernée se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate de la journée en question, voire aux prochaines journées de championnat de palet à venir (dans ce cas de figure, seule la CPCM tranchera et prendra une décision en concertation avec les présidents des 2 clubs concernés), selon le barème disciplinaire palet sur plomb établi par la Commission Nationale Palet FNSMR.

<https://www.le-palet.com/mpdxuploadsstorage/2024/05/Bareme-disciplinaire-Palet-sur-plomb-FNSMR-maj-07-05-24.pdf>

La disqualification immédiate devra se faire en présence du président des 2 clubs ou à défaut par 2 représentants désignés du club A et B.

Droit à l'image

La FNSMR et la CPCM ainsi que les clubs se réservent les droits d'utilisation à l'image des participants.

Chaque licencié reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.

En cas de manquement à une règle ou de manque de clarté, la CPCM se réserve le droit de revoir son action.

*DIVERS :

Transfert & Enregistrement

La période de transfert d'un joueur peut commencer dès le lendemain de la date de fin de compétition de la saison précédente et au plus tard le jeudi minuit avant le vendredi, jour de la nouvelle saison. Le joueur sur le départ doit informer son ancien club qu'il ne renouvellera pas sa licence.

Chaque Club adhérent à la FNSMR dispose d'un système électronique d'enregistrement (Gestaffil).

A l'ouverture de l'enregistrement pour la nouvelle saison, et à l'aide de son identifiant F17.... Ou F16... Chaque club enregistre ces joueurs pour obtenir le précieux sésame « la licence », seuls les joueurs enregistrés électroniquement et disposant d'une licence sont qualifiés pour participer au Championnat et à toutes autres compétitions officielles sous l'effigie de la FNSMR via la CPCM 17.

L'enregistrement d'un joueur, ou le fait que celui-ci accepte de prendre une licence, implique son acceptation de se conformer à la réglementation du palet fonte sur plaque en plomb (Règlement FNSMR). Un joueur ne peut être enregistré que dans un seul club à la fois pour y pratiquer le palet.

Un joueur mis à l'essai ne doit pas nécessairement être enregistré pour prendre part à des matches amicaux disputés durant sa période de mise à l'essai.

Afin d'organiser au mieux le prochain calendrier, merci de renseigner le questionnaire ci- dessous.

QUESTIONS :

Club avec chauffage dans la salle : oui ☐ non ☐

Réception de l'ensemble des équipes du club, les jours de match : oui ☐ non ☐ 1, 2 ou 3 équipes.

Club à deux équipes, une équipe reçoit, la 2eme se déplace les jours de match : oui ☐ non ☐

Club à Trois équipes, réception de deux équipes en même temps pendant que la troisième équipe se déplace : oui ☐ non ☐

Journée de championnat décalée avec les clubs à 3 équipes pour manque de place : oui ☐ non ☐

Exemple :

Equipe 1 reçoit, équipe 2 se déplace, équipe 3 se déplace pour le match Aller

L'équipe 1 se déplace, l'équipe 2 reçoit, l'équipe 3 reçoit en match décalé pour le match retour.
(La semaine avant ou après la journée officielle).

Participation du club à la Coupe des clubs de Charente-Maritime : oui ☐ non ☐ Nombre
d'équipe engagée :

(Règlement sur le site www.le-palet.com)

Nombre d'équipes engagées en Championnat :

Signature du président du club :

(Garder une copie et en renvoyer une à la commission CPCM 17). cpcm17@sportrural.fr

Adresse du lieu des rencontres de championnat :

.....
.....

Rappel :

Les règles du jeu sont celles du palet fonte sur plaque en plomb.
Règlement FNSMR. (Téléchargeable sur le site www.le-palet.com)

